



Agenda

Fête de la Fontaine Village de Le Muids Org.: Société de Développement	Samedi 15 juin
Contes en musique 12 h 00, Bibliothèque communale, Centre Communal Multifonctions, Arzier	Mercredi 19 juin
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 24 juin
Exposition sur les 4 éléments 18 h 00 à 20 h 30, Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Ecole	Mercredi 26 juin
Fête des enfants 17 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Vendredi 5 juillet
Fête Nationale Place de jeux de Le Muids	Jeudi 1er août
Sortie « champignons » Org.: Société de Développement	Samedi 21 & Dimanche 22 septembre
Tir populaire et Inter-sociétés Stand de tir d'Arzier Org.: Société de tir sportif Arzier-Le Muids	Dimanche 8 septembre
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 23 septembre
Roadmovie, cinéma itinérant 20 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Lundi 7 octobre

**Les bureaux de l'Administration
communale seront fermés du
lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019.**

**Réouverture lundi 29 juillet 2019
selon l'horaire habituel.**

**Par contre, l'agence postale sera ouverte
selon l'horaire habituel:
Lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30
Lundi de 17 h 00 à 19 h 00**

EDITORIAL

**L'accueil de jour des enfants : symbole des problèmes de
notre époque ou véritable opportunité ?**

Notre société change et évolue, ce n'est un secret pour personne. Le modèle familial « traditionnel », tel que l'a connu les générations précédentes, se voit de plus en plus remis en question : familles monoparentales, familles recomposées, éloignement des parents, évolution de l'âge de la maternité, autant de facteurs qui influent sur les nombreuses façons de vivre une vie de famille au XXI^e siècle.

L'une des conséquences les plus visibles de cette évolution concerne la demande de plus en plus forte pour l'accueil de jour des enfants. Du petit bébé de quelques mois jusqu'au pré-adolescent de 12-13 ans, les communes doivent aujourd'hui offrir des solutions d'accueil aux enfants de leurs habitants.

Arzier-Le Muids n'échappe pas à cette tendance : notre commune a fait partie des pionniers dans le domaine de l'accueil de jour grâce aux bénévoles de l'association du Relais des Mêmes qui, pendant de nombreuses années, ont accueillis les jeunes de nos villages. La structure s'est progressivement professionnalisée pour offrir une gamme complète de services incluant une nurserie, une garderie et une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE). Parallèlement, d'autres structures se sont développées : accueil familial de jour (les fameuses « mamans de jour »), jardin d'enfant, ou encore cantine scolaire (qui existait déjà à l'époque et a été recréée par la Municipalité en 2018).

Devant cette multitude d'offres différentes, certains s'interrogent sur leur pertinence, particulièrement lorsque l'on sait que ces services sont partiellement à la charge de la communauté : ne pourrions-nous pas revenir à ce modèle « traditionnel » bien connu ? Est-ce bien normal, pour des parents, de confier leur bébé dès trois mois à une structure externe ?

À l'inverse, d'autres se réjouissent que les deux parents puissent, après une naissance, reprendre une activité professionnelle tout en sachant que leur enfant se trouve entre les mains de professionnelles de l'éducation. Plus tard, ces mêmes parents profiteront peut-être de la cantine pour s'assurer que ce même enfant mange un repas équilibré dans un cadre surveillé.

Il n'appartient certainement pas à la Municipalité de se positionner dans ce débat, même si chacun des Municipaux a, bien entendu, son avis sur la question. Il est par contre de sa responsabilité de mettre à disposition les structures nécessaires afin que chaque famille, quelle que soit sa composition ou son mode de fonctionnement, puisse trouver la solution qui lui convient le mieux. C'est avec cette conviction que la Municipalité actuelle, suivant en cela la voie tracée par ses prédécesseurs, continue à développer et étendre l'offre d'accueil de jour des enfants tout en s'assurant d'une gestion et de finances saines, garantissant ainsi la pérennité de ses structures pour les années à venir.

Nicolas Ray, Municipal

Conseil communal du 18 février 2019

Préavis municipal n°01/2019:

Modifications du règlement communal de protection des arbres (RPA)

- **Accepté**

Préavis municipal n°02/2019:

Demande de crédit de CHF 139'000.– TTC pour la réfection de la route des Montagnes allant du croisement du Vermeilley au Croue et à l'Arzière

- **Accepté**

Préavis municipal n°03/2019:

Demande de crédit de CHF 45'000.– TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et la pose de l'enrobé sur l'une des banquettes du domaine public au chemin du Tunnel

- **Accepté**

Conseil communal du 27 mai 2019

Préavis municipal n°07/2019:

Demande de crédit de CHF 135'000.– TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre Communal et Scolaire (CCS)

Préavis municipal n°08/2019:

Demande de crédit de CHF 42'000.– TTC pour la pose d'un revêtement synthétique pour les places de jeux du Centre Communal Multifonctions (CCM)

Réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS »

Conseil communal du 1er avril 2019

Préavis municipal n°04/2019:

Demande de crédit de CHF 213'000.– TTC concernant l'installation de 394 nouveaux compteurs d'eau GWF et de 840 émetteurs radio pour des relevés à distance

- **Accepté**

Préavis municipal n°05/2019:

Demande de crédit de CHF 40'000.– TTC concernant la pose d'un collecteur d'eaux usées et d'un collecteur d'eaux claires, et le bouclage d'une conduite d'au sous pression au chemin des Philosophes

- **Accepté**

Préavis municipal n°06/2019:

Demande de crédit de CHF 175'000.– TTC pour le financement de la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier

- **Accepté**

Conseil communal du 24 juin 2019

Préavis municipal n°09/2019:

Comptes 2018

Préavis municipal n°10/2019:

Rapport de gestion 2018

Préavis municipal n°11/2019:

Demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35 TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance.



Documents d'identité

Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !

- Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants. Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal. Dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.
- Pour toute commande de passport ou de passport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le **0800 01 1291** ou via internet à : www.biometrie.vd.ch

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

- **Emondage des haies:**
 - ⇒ à la limite de la propriété
 - ⇒ à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas
- **Elagage des arbres:**
 - ⇒ au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
 - ⇒ au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail faute de quoi ils seront dénoncés par la Municipalité et cette tâche sera exécutée d'office et aux frais des propriétaires selon art. 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité



Chers parents d'enfants scolarisés,

Vous n'avez pas de solution de garde pour les repas de midi, vous souhaitez avoir moins de stress ou simplement avoir un peu de temps pour vous ?

Alors, nous avons la solution...



...Le restaurant scolaire d'Arzier-Le Muids ouvrira à nouveau ses portes à la rentrée prochaine et nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants pour partager de délicieux repas et de chouettes moments d'échange, de jeux et de bricolage.

Les enfants sont les bienvenus les lundis, mardis, jeudis et vendredis, toute la semaine ou quelques jours et nous offrons aussi des dépannages ponctuels.



Rôti de bœuf dans son jus clair
Cornettes
Courgettes vapeurs
Mandarine



Filet de limande sauce citron
Pommes de terre natures
Epinards en branches
Pomme à croquer



Salade d'endive
Jambon à l'os fabrication maison
Pommes de terre au four
Haricots verts
Yaourt nature coulis abricots*



Vous souhaitez inscrire votre enfant ou avoir plus de renseignements ? N'hésitez plus, contactez-nous soit par mail à

cantine@arzier.ch ou par téléphone au **079 / 177 46 16**

Bibliothèque communale

CONTES EN MUSIQUE

Le mercredi 19 juin 2019
à 12h00

A la bibliothèque.
Pic-nic tous ensemble!

Ouvrez grand vos oreilles

Ouvrez grand vos yeux

Laissez-vous porter par les notes et les mots

Laissez résonner en vous les sons

Laissez jouer le hasard

Et peut-être que même...

Vous entendrez un canard!



Les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 sont ouvertes !



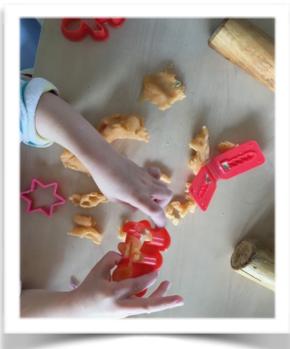
Rentrée le 26 août !!!

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h45 à 11h45 nous accueillons vos enfants dès 30 mois.

**Nous proposons des ateliers « cuisine » pour les petits gourmands, des sorties en forêt pour explorer notre belle nature mais aussi des ateliers « gymnastique », des bricolages et une belle équipe de copains !
Pour plus d'informations contactez-nous.**

Betty et Kathrine

**Jardin d'enfants communal
d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 30
1273 Arzier-Le Muids
022 / 366 74 24
jde@arzier.ch**



Le Saviez-vous... ?

Info
Arzier-Le Muids

La Police des constructions vous rappelle qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté sans avoir été autorisé
(Article 103 LATC)

L'Administration cantonale des impôts (ACI) rappelle que toute association, qu'elle soit sportive, culturelle ou sociale, y compris à but non lucratif, doit, à sa constitution, s'annoncer auprès de l'autorité fiscale.
Renseignements au 021 / 316 00 00
du lundi au vendredi de
8 h 00 à 17 h 00.

Swisscom nous annonce le début de l'expansion de la fibre optique dans notre commune dès ce mois de juin.

Ces travaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année 2019 et permettre à une grande partie de la population de bénéficier de débits Internet allant jusqu'à 500 Mbit/s.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez directement les contacter au 0800 800 800.



CANICULE: RESTEZ AU FRAIS !

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

www.vd.ch/canicule

Carte
journalière CFF
à CHF 45.-

Disponibilité:
www.arzier.ch



Réservation:
022 / 366 87 87



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons. La forêt, les bancs et toutes les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessons pas les arbres.



Bienvenue en forêt. En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.

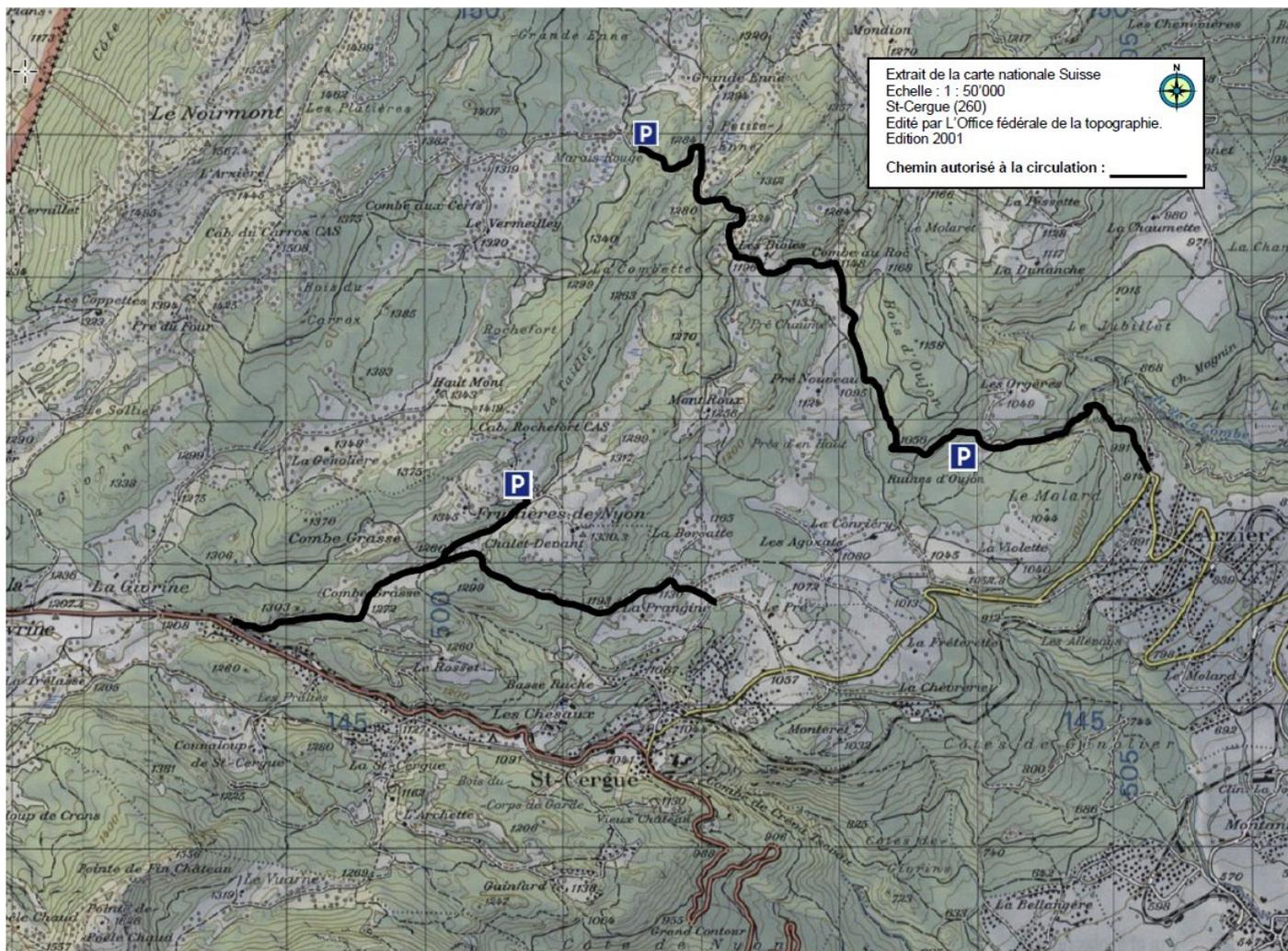
Conformément à la signalisation, nous vous rappelons que tous les véhicules sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le territoire communal, à l'exception des voies ouvertes à la circulation ou sur d'autres parcours pour autant que les conducteurs soient en possession d'une autorisation municipale (sur préavis du canton). Les contrevenants seront amendés.

Selon l'arrêté du Tribunal fédéral (10.04.2012 1C 570/2010 du 10 avril 2012), il est désormais autorisé de circuler **SANS AUTORISATION particulière** avec un véhicule à moteur **UNIQUEMENT** sur la route forestière principale : **Creux des Abériaux - Le Marais Rouge**, ainsi que sur les routes forestières d'accès aux **Fruitières de Nyon du 1^{er} juin au 30 novembre exclusivement**. En dehors de cette période, le trafic n'est autorisé que jusqu'au Creux des Abériaux et ceci en l'absence de neige.

Le parcage doit se faire sur les parkings prévus à cet effet (Creux des Abériaux, Marais Rouge et Fruitières) ou en bordure de route sans gêner le trafic des véhicules forestiers ou autres. Pensez en particulier aux camions longs bois. **La Municipalité ainsi que les amodiateurs se dégagent de toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens des tiers (véhicule ou autre) ainsi qu'aux torts causés aux personnes par le bétail se trouvant dans les pâturages communaux clos. Aucune plainte ni réclamation ne seront admises.**



Toute personne intéressée peut se procurer à l'Administration communale la carte explicative ci-dessous sur les conditions de circulation sur la route des Montagnes.



Plantes envahissantes

Introduites de manière accidentelle ou échappées des jardins, les plantes exotiques envahissantes, appelées aussi néophytes envahissantes, profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales. Elles représentent aujourd'hui une menace importante pour la biodiversité et causent des dommages parfois conséquents à la santé publique (allergies, brûlures).

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes est reconnue comme une priorité par la Confédération. Elle constitue une responsabilité collective qui implique les services de l'Etat, les Communes et les particuliers.

Sur mandat de la Direction Générale de l'Environnement, un inventaire des foyers de néophytes envahissantes a été mené en 2015 sur le territoire communal. Un plan d'actions régional a été élaboré en 2016. Il contient des objectifs et des recommandations pour lutter contre ces espèces problématiques.

En ce qui concerne le territoire d'Arzier-Le Muids, la problématique se concentre principalement sur six espèces envahissantes: le Buddleia, le Laurier-Cerise, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia, le Solidage d'Amérique et le Sumac. Les fiches de ces espèces sont à votre disposition sur www.arzier.ch, rubrique: environnement ainsi que sur le site www.infoflora.ch.

Il n'existe actuellement aucune obligation de lutte contre les plantes envahissantes, excepté pour l'ambrosie. Il est néanmoins de la responsabilité de chacun de limiter la propagation de ces espèces problématiques ainsi que les dommages causés. Si votre parcelle est concernée par la présence d'un foyer d'une de ces espèces, nous vous invitons à suivre, par ordre de priorité, les recommandations suivantes :

1. Éviter toute dissémination : éviter que la plante ne graine et ne se ressème, en coupant les fleurs fanées, ne pas mettre les déchets de plante au compost;
2. Contenir le développement du foyer : limiter le développement de la plante par un entretien régulier ;
3. Éliminer ou remplacer la plante par une espèce indigène.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter l'Administration Communale au 022 / 366 87 87.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.



**Buddleia
de David**



**Laurier-Cerise
= Laurelle**



**Ambrosie à
feuilles d'armoise**





Le Réseau écologique Paysage la Frontière

Des agriculteurs qui œuvrent pour la biodiversité, le paysage culturel, le patrimoine naturel et une agriculture durable.

L'Association du Réseau écologique la Frontière compte 80 agriculteurs œuvrant pour la promotion de la biodiversité dans leurs parcelles agricoles. Entre 2013 et fin 2019, près de 3'000 arbres et 16'000 arbustes (soit environ 8 km de haies) sont plantés et un réseau de 140 ha de nouvelles prairies naturelles est mis en place. Ces actions favorisent la biodiversité régionale, restaurent le paysage culturel et contribuent à une agriculture diversifiée et attractive, qui joue un rôle essentiel pour un développement territorial durable et vivant. 700 Surfaces de Promotion de la Biodiversité constituent cette nouvelle infrastructure écologique et permet une diffusion des espèces prioritaires à travers le paysage agricole. Le réseau de nouvelles prairies naturelles, plantées d'arbres et de haies pour maximiser l'effet sur la biodiversité, forme la pièce centrale de l'infrastructure écologique du Réseau, il assure la connectivité spatiale entre les populations.

Un vaste réseau de vergers hautes tiges

Plus de 100 vergers sont restaurés, soit 1'000 arbres fruitiers hautes tiges plantés. Ceci représente une collection de plus de 100 variétés (dont la multiplication de variétés rares et anciennes locales), de pommes, poires, cerises, merises, coings, nèfles, prunes, pruneaux, mûres (de mûriers), fruits de cormiers. La huppe fasciée (*Upupa epops*) et le torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) et peut-être le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), espèces prioritaires au niveau national, profiteront de ces nouveaux et précieux habitats.

Chênes, châtaigniers et arbres indigènes

Un réseau de 1'000 chênes et châtaigniers est planté sous formes d'allées, d'alignements, d'arbres remarquables en faveur du grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et du lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), deux coléoptères menacés au niveau national, et de la huppe fasciée. La plantation de chênes provient notamment de glands ramassés sur la commune de Gingins, ce qui permet la conservation d'écotypes de chênes sessiles locaux, adaptés aux sols du Piémont jurassien. Ce réseau contribue également à la multiplication de châtaigniers locaux pluricentennaires. Il est complété par la plantation d'autres arbres indigènes dont les magnifiques ormes, merisiers, tilleuls et charmes.

Une quantité de nouvelles prairies naturelles

Un réseau de 150 ha de prairies naturelles et pâturages extensifs riches en espèces, plantés d'arbres, de haies et bosquets, favorise des papillons d'importance nationale, orthoptères et oiseaux rares, pollinisateurs et abeilles.

La mise en place de ce réseau de prairies naturelles par la méthode de la Fleur de Foin, permet une conservation du précieux patrimoine prairial local, sa remarquable richesse floristique et sa diversité génétique.

Des mesures d'intérêt public

Les prairies, cordons boisés, alignements et allées d'arbres, arbres isolés, vergers hautes tiges et haies, plantés dans le cadre du Réseau « La Frontière », constituent des réservoirs pour les auxiliaires et pour les pollinisateurs, indispensables aux cultures et aux jardins. Ces nouveaux éléments paysagers assurent une fonction de brise-vent, protègent les sols, diminuent le risque de ruissellements et d'inondations, stockent l'eau. Ils revitalisent le paysage culturel, apportent de la fraîcheur, plaisir esthétique, détente et santé, attirent du cadre de vie, ils capturent le CO₂. Les prairies naturelles constituent des fourrages de qualité et des habitats pour plusieurs espèces prioritaires.

L'association de 80 agriculteurs assure la production de produits locaux, tout en intégrant la dimension de la restauration globale des paysages et des écosystèmes. Cette dimension en fait un projet très intéressant !

Participation concrète des communes, des élèves et des habitants

L'association du Réseau écologique La Frontière, met en œuvre des actions fortes et efficaces, avec la participation de classes, habitants et communes, ils plantent et sèment pour construire le réseau dense d'infrastructure écologique La Frontière, agissent en faveur de l'environnement et des générations futures, sont acteurs d'une évolution constructive.

Interaction avec des programmes nationaux

Mise en place de l'infrastructure écologique suisse qui constitue l'un des objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse (<https://www.bafu.admin.ch>).

Objectifs paysagers du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP)

Pour toute question et suggestion :

envoi d'un courriel à s.viollier@paysage-environnement.ch

Quinze ans d'amélioration du district par la Région de Nyon

La Région de Nyon est sous nos yeux, dans nos trajets, sur notre table, dans l'air que l'on respire, sur la piste de ski et même en coulisses du concert. Créée en 2004 autour de l'aménagement du territoire, l'association de communes du district a progressivement été chargée d'autres matières afin d'équiper nos 100'000 habitants, de Mies à Perroy. Car si cette population reste dispersée dans les villes, villages et hameaux comme aux siècles passés, elle a désormais le poids d'une grande ville et ses besoins ont évolué. Une famille ne reste plus du matin au soir exclusivement dans sa commune : elle en sort pour se rendre au travail ou aux cours, faire des achats ou profiter du temps libre. Les élus ont constaté que nombre de services et équipements de proximité perdent leur intérêt ou sont inviabilisés s'ils sont pensés pour les seuls habitants de la commune. Ils ont mis en place la Région de Nyon afin de mener ensemble des réalisations qui profitent à tous.

Un territoire équilibré

Dans les projets où elle intervient, la Région veille à l'équilibre ville-campagne et Jura-lac : zones urbanisées et zones rurales se complètent car tout le monde a besoin de nature et de services. Dès 2004 les communes ont mobilisé la Région pour créer un plan directeur et aménager le territoire en cohérence avec l'agglomération du Grand Genève. Ainsi ont vu le jour des mesures de préservation de la faune et de la flore.

Transports publics plus attractifs

Après la fermeture de 6 gares CFF dans le district, la Région en a réorganisé les transports publics. De 2011 à 2017, elle œuvré à optimiser les connexions de bus. Elle a obtenu CHF 27 millions de fonds tiers s'ajoutant aux CHF 13 millions investis par les communes. Effort récompensé : si la population n'a évolué que de 7% sur ces 5 années, la fréquentation des transports publics a bondi de 34%.

Afin de désengorger les routes, la Région aide à rendre les 4 gares attractives et pratiques, en réunissant communes, Canton et CFF pour les réaménager. La première amélioration visible est le passage inférieur pour piétons et cycles à Gland, une gare repensée pour une mobilité multimodale. D'autres projets similaires sont en cours. Pour inciter à adopter le bus, le train, le vélo et le bateau, la Région propose le carnet d'avantages loisirs, qui offre des rabais aux usagers des transports publics et du vélo, avec un franc succès.

Déplacements à vélo

Un réseau cyclable régional est coordonné par la Région pour relier une localité à l'autre avec des pistes et voies pour vélos. Les communes le réalisent progressivement. La Région a créé en 2009 un réseau de vélos en libre-service, dont le parc évoluera entre cet été et 2021 pour atteindre 320 vélos répartis sur 50 stations, en collaboration avec l'exploitant PubliBike.

Améliorations de l'autoroute

Les travaux de 2017 à la jonction autoroutière de Coppet ont amélioré le passage des bus, ainsi que la sécurité des cyclistes et piétons. La Région a mobilisé le Canton et la Confédération pour réduire ces dysfonctionnements et lever des fonds. En outre, la Région a obtenu d'anticiper de 10 ans la réalisation à venir de la 3^e voie de l'A1.

Encourager l'économie régionale

Les communes promeuvent depuis 2010 les vins, la viande, le fromage et la filière bois du district via la Région, qui parallèlement valorise les entreprises innovantes en récompensant depuis 2014 des sociétés et idées prometteuses.

Pour le tourisme et les loisirs

La Région de Nyon améliore depuis 15 ans l'offre touristique du district, en soutenant le développement d'équipements et de sites d'intérêt. Des aménagements sont en cours au col de la Givrine pour les sports d'hiver, de même que la création d'un grand domaine skiable transfrontalier autour de la Dôle.

La Région soutient les institutions culturelles du district, qui en 10 ans sont passées de 35'000 à 75'000 visiteurs annuels. Elle offre un coup de pouce aux activités sportives et promeut l'importante variété d'équipements.

Comment ça marche ?

Les actions de la Région sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, « parlement » où siègent les représentants des communes membres. Ils élisent tous les 5 ans le Comité de direction, qui dirige l'association. C'est ensuite l'équipe du Secrétariat régional qui la gère au quotidien.

Représentants communaux au Conseil intercommunal

regiondenyon.ch/nom-de-votre-commune

Plus d'info

regiondenyon.ch

twitter.com/RegiondeNyon / facebook.com/regiondenyon / instagram.com/regiondenyon



**Région
de Nyon**

NOUVEAU À ARZIER-LE MUIDS !



DÈS LE 6 JUIN À ARZIER



Fleuriste itinérant tous les jeudis de 15h30 à 19h30
sur le parking du CCS



bouquets - plantes - décorations - fleurs de saison



** Instagram "creations_de_marion"
** Facebook "Les créations de Marion"
** Contact 077/405.15.29



Prochainement à Arzier,
foodtruck Thaïlandais, pour plus
d'information veuillez consulter :
www.facebook.com/thaithamarzier



Soins esthétiques à domicile

Melody Vuadens
Esthéticienne CFC

www.bellechezsoi.ch

Horaires

Mercredi après-midi	13h30-17h30
Jeudi	09h-17h30
Vendredi	09h-17h30

Zone de déplacement entre Coppet et Morges

Prise de rendez-vous

 info@bellechezsoi.ch
 079 157 29 09
  [bellechezsoi.ch](https://www.facebook.com/bellechezsoi.ch)

En mai et juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles !
Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.

Denise & Patrick König
Champ du Coq 3, Arzier,
Tél. 022 / 366 01 08

Miel d'été
pot 500 gr. Fr. 12.-
pot 1 Kg Fr. 22.-




**Carnet
d'avantages
loisirs 2019**



Plus de 20 offres de loisirs et de transports attrayantes
dans la région de Nyon !

Disponibles dans tous les offices du tourisme de la région et
peuvent être commandés en ligne: reglondenyon.ch/carnet

**Faire un camp,
tout près de chez moi ?**

La Colonie Vive accueille des enfants de tout horizon
âgés de 7 à 12 ans.

Du 6 au 14 juillet 2019, du 20 au 28 juillet 2019 et
du 3 août au 11 août 2019

Pour en savoir plus : <https://enfants.jabsuisseromande.ch>
camps.arzier@gmail.com ou 078 / 913 88 13

Tous à vos agendas !

La Société de Développement d'Arzier-Le Muids est heureuse de vous accueillir le samedi **15 Juin 2019** lors de **La Fête de la Fontaine** au centre de Le Muids pour une journée vide-grenier ouvert à tous.

Différents artisans, jeux pour les plus jeunes, divers stands de nourriture et buvette, le tout dans une ambiance musicale et festive. Venez nombreux passer un moment en famille ou entre amis afin que cet évènement soit convivial et chaleureux.

Pour plus de renseignements et inscriptions au vide-grenier et artisanat à :
info@sd-arzier-le-muids.ch



*La société de développement d'Arzier-Le Muids
vous convie à sa 4^{ème} édition de la*



Fête de la Fontaine

Au cœur du village de Le Muids



*Samedi 15 juin 2019
De 10h00 à 03h00*

*Vide grenier
Artisanat*



*Scène ouverte et Musique live à partir de
21h00 concert des « Whoo'Z Next »*

Buvette et restauration diverses



*Pour plus d'infos :
info@sd-arzier-le-muids.ch*

Visites guidées gratuites
d'une production suisse
d'huiles essentielles naturelles

40 ans
1975



Plantes aromatiques et médicinales
Genevay & Guenin - CH-1269 Bassins
T 022 366 15 46 - Fax 022 366 15 43
distillerie_de_bassins@bluewin.ch

Distillerie de Bassins SA

Venez découvrir les cultures et les différentes étapes menant à la précieuse huile essentielle!

Les samedis après-midi
29 juin, 6 et 13 juillet 2019
à 14h00 et à 16h00

Informations pratiques:
Heure de la visite à choix:
à 14h00 ou à 16h00.
Inscription conseillée par mail ou sur répondeur, précisez le nombre de participants et l'heure désirée. La visite a lieu par tous les temps, pensez à vous prémunir.
Durée env. 1h30.
Groupes dès 10 personnes sur demande.
Accès aux personnes à mobilité réduite.
Signalisation depuis le centre du village.



www.distillieriedebassins.ch
www.anthemis.ch



FÊTE DES ENFANTS
COMMUNE D'ARZIER-LE-MUIDS

Rejoignez-nous

VENDREDI 05 JUILLET 2019
À PARTIR DE 17H
ENTRÉE GRATUITE



Commune d'Arzier-Le-Muids



Comité d'organisation

Le mercredi 26 juin 2019,
les élèves et les enseignants de l'école d'Arzier-Le Muids
vous invitent à leur exposition sur les 4 éléments
au Centre Communal et Scolaire (CCS) à Arzier
de 18 h 00 à 20 h 30
(entrée libre).
Nous nous réjouissons de vous voir nombreux.

Société de tir sportif d'Arzier-Le Muids organise Tir populaire et inter-sociétés
Dimanche 8 septembre 2019

Mercredi 4 septembre de 17 h 30 à 19 h 00 - Tir avancé
Dimanche 8 septembre de 9 h 00 à 11 h 30 - Tir
11 h 15 - Tir des Présidents
11 h 30 - Apéritif offert par la Société
12 h 30 - Repas sur inscription
15 h 00 - Proclamation des résultats



Inscriptions repas et tirs auprès de Jean-Pierre Vuille au 022 / 366 32 37 ou 079 / 253 82 78 ou par courriel: j-p.vuille@bluewin.ch ou tir.arzier-le-muids@bluewin.ch.